VILLE DE Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 12 Avril 2018.

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 12 Avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21
P. RIO – D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIHI – M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT - K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 7

Y. ITOUA représentée par S. LAATIRISS - G. BAGAVANE représenté par M. AUBRY – C. MABANZA représentée par F. OGBI – T. DIAWARA représentée par C. TAWAB KEBAY – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – C. M' PIANA représentée par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI

Absent Excusé : 1
J. BORTOLI

Absents : 6

A. QAROUACH – Y. BOUKANTAR – S. GAUBIER – S. BENDIAB – D. DIARRA - G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0043 :Vote du Budget Annexe Police Municipale de Proximité 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu sa délibération n° DEL-2018-0013 en date du 26 mars 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Vu sa délibération n°DEL_2018_0028 du 12 avril 2018 portant sur l'arrêt du compte de gestion « Police Municipale de Proximité » exercice 2017,

Vu sa délibération n°DEL_2018_0033 du 12 avril 2018 portant sur l'approbation du compte administratif « Police Municipale de Proximité » exercice 2017,

Vu sa délibération n° DEL-2018-0042 du 12 avril 2018 reprenant les résultats de l'exercice budgétaire 2017 du budget annexe « Police Municipale de Proximité »,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 9 avril 2018,

Considérant que l'affectation du résultat 2017 fait partie intégrante de cette délibération,

Délibère et,

Article unique

Approuve le Budget primitif 2018 « Police Municipale de Proximité» et ses annexes pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	**CUMUL SECTION**
DEPENSES	771 891.78 €	0,00 €	0.00 €	771 891.78 €
RECETTES	0.00 €	0.00 €	771 891.78 €	771 891.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	OPERATION DE L'EXERCICE	RESTES À REALISER	RESULTAT REPORTE	**CUMUL SECTION**
DEPENSES	595 405.43 €	155 568.16 €	21 108.72 €	772 082.31 €
RECETTES	756 882.31 €	15 200.00 €	0.00 €	772 082.31 €

Décide des inscriptions budgétaires sur le budget primitif – budget Police Municipale de Proximité – année 2018 selon les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	**LIBELLE**	**CREDITS PROPOSES**
011	Charges générales	52 200.00 €
012	Charges de personnel	300 000.00 €
65	Autres charges	0.00 €
66	Charges financières	0.00 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 280.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €
023	Virement	418 411.78 €
042	Transfert entre sections	0.00 €
TOTAL		**771 891.78 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES
013	Atténuation de charges	0.00 €
70	Vente de produits	0.00 €
73	Impôts et taxes	0.00 €
74	Dotations, subventions	0.00 €
75	Autres produits	0.00 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
TOTAL		0.00 €
Report de résultat		771 891.78 €
TOTAL		**771 891.78 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES	RESTES A REALISER (RAR)	TOTAL CREDITS + RAR
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	12 000.00 €	58 037.31 €	70 037.31 €
21	Immobilisations Corporelles	578 647.62 €	97 530.85 €	676 178.47 €
26	Titres et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27	Autres Immobilisations financières	4 757.81 €	0.00 €	4 757.81 €
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL 1		**595 405.43 €**	**155 568.16 €**	**750 973.59 €**
001	Déficit reporté			21 108.72 €
TOTAL 2				**772 082.31 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	CREDITS PROPOSES	RESTES A REALISER (RAR)	TOTAL CREDITS + RAR
10	Dotations et réserves	3 479.00 €	0.00 €	3 479.00 €
1068	Excédent de Fonctionnement capitalisé	21 108.72 €	0.00 €	21 108.72 €
13	Subventions reçues	307 845.00 €	15 200.00 €	323 045.00 €
16	Emprunts	0.00 €	0.00 €	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	4 757.81 €	0.00 €	4 757.81 €
276	Autres créances immobilisées	0.00 €	0.00 €	0.00 €
024	Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €
040	Transfert entre sections	1 280.00 €	0.00 €	1 280.00 €

021	Virement du fonctionnement	418 411.78 €	0.00 €	418 411.78 €
TOTAL		**756 882.31 €**	**15 200.00 €**	**772 082.31 €**
Résultat N-1 reporté				0.00 €
TOTAL				**772 082.31 €**

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

MAIRIE DE GRIGNY (Essonne)

Philippe RIO

Vote : *Voix pour:24*
Ne participent pas au vote : 2 (K. OUKBI, A. LAMOTHE)
Absentions : 2 (S. GIBERT, C. M'PIANA)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 18 AVR. 2018

Transmis au contrôle de légalité le : 18 AVR. 2018

BP

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 35
Nombre de membres présents 21
Nombre de suffrages exprimés 7
VOTES :
Pour 24
Contre
Abstentions 2
Ne participent pas au vote 2

Date de convocation : 05/04/18

Présenté par Philippe RIO, Le Maire,
A Grigny, le 12/04/18

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session
A Grigny, le 12/04/18

Les membres du Conseil Municipal (2),

Philippe RIO – Maire Maire	
Djelloul ATIG – 1er adjoint : Enfance, jeunesse et réussite citoyenne	
Fatima OGBI – 2ème adjointe : Personnel et relations humaines, développement des services publics	
Yveline LE BRIAND – 3ème adjointe : Vie de quartier, éducation et réussite éducative	
Saïd LAATIRISS – 4ème adjoint : Prévention sécurité, lutte contre toutes les discriminations	
Elisabeth ETE – 5ème adjointe : Développement de l'offre dans le domaine de la santé, Retraités	
Claire TAWAB KEBAY – 6ème adjointe : Petite enfance, Conseil d'école	
Pascal TROADEC – 7ème adjoint : Culture, Formation professionnelle	
Arsène ZERKAL – 8ème adjoint : Vie associative, Economie Sociale et solidaire	
Saâdia BELLAHMER – 9ème adjointe : Education à l'environnement et à l'Ecologie urbaine	
Philippe LOUISON – 10ème adjoint : Sport pour tous	
Jacky BORTOLI – Conseiller municipal délégué ZAC centre ville, travaux et commerces	
Claude VAZQUEZ – Conseiller municipal délégué Habitat, Travail de mémoire et histoire locale	
Féliciano NDOMBELE – Conseiller municipal délégué Développement des transports publics et circulation douce	
Martial GAMIETTE – Conseiller municipal délégué Développement des loisirs et droits aux vacances pour tous	

Chantal MABANZA – Conseillère municipale déléguée Education par le numérique	
Mahamoud SOILIHI – Conseiller municipal délégué Respect du cadre de vie	
Youssef BOUKANTAR – Conseiller municipal délégué Education populaire, Citoyenneté	
Michèle AUBRY	
Yolande ITOUA	
Claire RENKLICAY	
Azzeddine QUAROUACH	
Goumassegarane BAGAVANE	
Tatiana DIAWARA	
Laurie HERGAUX	
Sara GHENAIM	
Lamine CAMARA	
Chantal M'PIANA	
Sylvie GIBERT	
Serge GAUBIER	
Sidi BENDIAB	
Djouma DIARRA	
Guy BINOIS	
Kouider OUKBI	
Alexandra LAMOTHE	

Certifié exécutoire par Philippe RIO, Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ……
et de la publication le ….. /……../……..

A Grigny, le ……/……/…… 18 AVR. 2018

MAIRIE DE GRIGNY (Essonne)

PREFECTURE DE L'ESSONNE
18 AVR. 2018
SERVICE COURRIER

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

MAIRIE DE GRIGNY
(Essonne)